MAIRIE
DE
LE DRENNEC
29860

Tél : 02.98.40.40.01
mairie@le-drennec.fr

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20260227-019A_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 27 FÉVRIER 2026
N° 02/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-sept heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Le Drennec se sont réunis, en séance publique, à la mairie, salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le vingt février deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18
Nombre de conseillers municipaux présents : 11
Nombre de votants : 16

Etaient présents : Monique LOAEC, Michel BROC'H, Jeannine MILIN, , Serge PELLEAU, Jean-Luc RANNOU, Joseph PRIGENT, Marie-Christine CORLOSQUET, Olivier LE LANN, Anne MASON, Sandrine LE CORVIC, Laëtitia GUEVEL.

Absents excusés :
M. Jean-Christophe FERELLOC qui a donné procuration à M. Michel BROC'H.
M. Yves KERMARREC qui a donné procuration à Mme Monique LOAEC.
M. Emmanuel MORVAN qui a donné procuration à M. Serge PELLEAU.
Mme Florence JESTIN qui a donné procuration à Mme Jeannine MILIN.
M. Olivier LOAEC qui a donné procuration à M. Olivier LE LANN.

Absentes non excusées :
Mme Marie-Laure ROUGET.
Mme Sandrine ROZEC.

Le conseil municipal a désigné, M. Olivier LE LANN, conseiller municipal pour secrétaire.

La séance est levée à 19 h 05.

N° 019-2026 – <u>Objet</u> : Motion relative aux enfouissements coordonnés des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE et des réseaux aériens de distribution d'électricité.

Comité syndical du SDEF du 19 decembre 2025
1- <u>Contexte</u> :

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF), !'Association des Maires du Finistère (AMF) et Orange ont signé, en octobre 2013, une convention cadre locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs. Cet accord a été mis en place afin d'organiser et de faciliter les relations entre les parties pour la mise en oeuvre pratique des dispositions de !'article L.2224-35 du CGCT.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20260227-019A_2026-DE

Cet article cadre, en effet, les conditions d'enfouissements coordonnés des réseaux électriques et de communications électroniques, lorsque ces derniers s'appuient sur, au moins, un support électrique.

La mise en oeuvre de cet accord se traduit par la signature, pour chaque affaire, d'une convention particulière de type« option A», entre le SDEF et Orange ou d'une convention de type B (« 82/18 »), entre la collectivité et Orange. Celles-ci précisent les caractéristiques techniques et financières du chantier ainsi que le calendrier d'exécution. Le SDEF, désigné par les collectivités comme maitre d'ouvrage des travaux relatifs à la desserte de communications électroniques lors de ces enfouissements, a pour mission de coordonner les différentes étapes des chantiers et de s'assurer que le calendrier d'exécution des travaux respecte le bon déroulement des opérations de voiries lancées par les collectivités.

2- Une coordination impactée des retards dans les opérations relevant de la responsabilité d'Orange :

Depuis plusieurs années, nous constatons des problèmes récurrents liés au fait que les délais fixés à Orange dans la convention cadre ne sont respectés. Cela s'observe lors de la réalisation des différentes étapes des enfouissements : validation des études, réception des travaux, réalisation du cablage ou encore dépose d'appuis abandonnés appartenant à Orange. Ces retards empêchent la dépose des supports et bloquent ainsi la fin des travaux, notamment de voirie et de reaménagement, provoquant des surcoûts pour les collectivités et entrainant de fortes incompréhensions et mécontentements de la part des élus et des usagers.

Lors des rencontres avec les équipes communales mais aussi à l'occasion des comités territoriaux organisés par les élus du SDEF sur les territoires, les élus communaux ont fait part, à de nombreuses reprises de leur mécontentement vis-a-vis de cette situation.

Le SDEF a renforcé ses moyens de suivi en associant Orange, notamment avec des réunions mensuelles de revues d'affaires, en plus des échanges hebdomadaires. L'objectif était de renforcer le pilotage des opérations par Orange, prioriser les interventions et diminuer les délais d'interventions. Malgré cela, le SDEF est toujours confronté à des délais de cablage très importants, notamment dans le Finistère Sud.

En mai 2025, le SDEF a rencontré le délégué régional Bretagne de Orange afin de lui faire part de cette situation qui tend à se dégrader.
Malgré la volonté du directeur régional d'Orange d'améliorer la situation, certains chantiers restent bloqués pendant des mois et Orange est dans l'incapacité de fournir au SDEF et aux communes une visibilité sur la date de cablage et la dépose des appuis, impactant fortement le bon déroulement des aménagements de voiries prévus de longue date (liste des opérations concernées en annexe).

Face à cette situation, le comité syndical du SDEF :
- Rappelle à l'Opérateur Orange ses obligations et lui demande qu'un plan d'actions soit établi sur les chantiers en attente et à venir : planning de validation des études, planning de réceptions, planning de cablage et de dépose des supports ;

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20260227-019A_2026-DE

- Sollicite l'Opérateur Orange pour résoudre, sans délai, les difficultés et retards précités en augmentant les moyens dédiés à ces opérations, notamment dans le Finistère sud ;
- Mandate le Président du SDEF pour notifier la présente motion à l'Opérateur Orange, aux partenaires notamment l'AMF et l'AMR du Finistère, la FNCCR et les autorités compétentes, ainsi que pour saisir l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques, des Postes et de la distribution de la presse (ARCEP).

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la motion relative aux enfouissements coordonnés des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE et des réseaux aériens de distribution d'électricité.

Pour extrait conforme au registre,
Le Drennec, le 27 février 2026
Le Maire,
Monique LOAEC.